REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2012- 554 DU 31 DECEMBRE 2012

portant nomination du **Conseiller Spécial à la Santé** du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

Sur Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense Nationale;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 décembre 2012.

DECRETE :

Article 1er: Le Médecin Général **Tossou Albert GNANGNON** est nommé Conseiller Spécial à la Santé du Président de la République.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2012.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,

Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Ministre de l'Economie et des Finances,

Jonas GBIAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 PM 4 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MDN 4 MDEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 DOPA 1 INTERESSES 1 JO 1.